



Programme de la Prestation de Bilan de Compétences

1. Intitulé de la Prestation

Bilan de Compétences

2 . Objectifs et déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences est une action de formation définie à l'article **L.6313-4** du Code du travail.

Le bilan de compétences a pour objectif :

- de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, en vue de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Il peut également favoriser une meilleure connaissance de soi, un repositionnement ou une évolution de carrière.
- de faire le point de ses expériences personnelles et professionnelles,
- de repérer et évaluer ses acquis liés au travail, à la formation, à la vie sociale,
- de mieux identifier ses savoirs, compétences, aptitudes. ,
- de déceler ses potentialités inexploitées,
- de recueillir et mettre en forme les éléments lui permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel,
- de gérer au mieux ses ressources personnelles,
- d'organiser ses priorités professionnelles,
- de mieux utiliser ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans le choix de carrière.

Le bilan se déroule dans le strict respect du **secret professionnel**, notamment en ce qui concerne les résultats et le document de synthèse, qui ne peuvent être transmis à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.

3.Durée du Bilan de compétences

La durée totale du bilan de compétences ne peut excéder **24 heures**, réparties sur plusieurs semaines, en fonction des disponibilités du bénéficiaire et du calendrier défini d'un commun accord.



4 .Conditions de recours au bilan de compétences

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche.

Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace du bilan de compétences.

Le référent est tenu de proposer au bénéficiaire une prestation conforme aux dispositions conformément aux articles L.6313-4, L.6353-1 et R.6322-32 à R.6322-39 du Code du travail

Le bénéficiaire s'engage à assurer un suivi de la situation du bénéficiaire 6 mois après le bilan.

A cet effet, et conformément aux dispositions du Code du Travail, les documents élaborés pour la réalisation d'un bilan de compétences pourront, sur demande écrite du bénéficiaire, être conservés un an par le centre de bilan.

5.Modalités de déroulement du Bilan de Compétences

Le bilan de compétences mis en œuvre par l'organisme de formation SYNAPSY EVOLUTION s'inscrit dans le cadre des **articles L.6313-4 et R.6322-32 à R.6322-39 du Code du travail** et comprend **trois phases réglementaires**, conformément aux articles précités :

- **La phase préliminaire** : elle vise à analyser la demande du bénéficiaire, confirmer son engagement dans la démarche, définir et valider les objectifs du bilan ainsi que les modalités de déroulement.
- **La phase d'investigation** : elle permet d'identifier les compétences, les ressources, les motivations, d'explorer des pistes professionnelles réalistes et cohérentes, et de construire un ou plusieurs projets professionnels.
- **La phase de conclusion** : elle consiste à formaliser les résultats du bilan, établir un plan d'actions personnalisé, et remettre au bénéficiaire un **document de synthèse** strictement confidentiel.

L'accompagnement est réalisé par un consultant spécialisé et qualifié Michel COPIN dans le cadre d'un protocole personnalisé établi avec le bénéficiaire.

1. Moyens Pédagogiques :

- Entretien individuel en présentiel, apports méthodologiques, grilles de réflexion, tests, exercices d'auto-évaluation, ressources de développement personnel et professionnel.
- Supports pédagogiques (documents PDF, synthèses, bibliographie, guides d'exploration) fournis à la bénéficiaire via les outils en collaboration avec le partenaire Bilaneo.)

2. Moyens techniques :

- Utilisation d'outils numériques : plateforme Trello (suivi et documentation) et plateforme Bilaneo pour réaliser différents ateliers en autonomie dans un premier temps , notamment pour la phase préliminaire.
- Suivi d'entretien individuel en présentiel dans un espace confidentiel , pour valider chaque atelier réalisé et effectuer une analyse structuré.

3. Moyens d'encadrement :

- Le bilan est conduit par **Michel COPIN**, consultant en évolution professionnelle depuis plusieurs années. Son CV est annexé à la présente convention, et son profil est consultable sur le réseau LinkedIn.
- Chaque séance fait l'objet d'une **feuille d'émarginement signée** par la bénéficiaire et le consultant.



6 . Modalités et délais d'accès

- Le bilan de compétences se déroule en présentiel au sein de l'entreprise bénéficiaire ou autre cas dans les locaux d'accueil que l'organismes de formation Imm'academy louera à cet effet ;
- L'accès à la formation est possible jusqu'à 1 mois avant son démarrage, sous réserve de validation administrative et financière.

7. Tarifs

Le coût de la prestation est fixé à 3600 **€net de taxe** pour des faciliter de paiement nous solliciter pour toutes précisions.

8. Méthodes mobilisées

Moyens permettant d'apprécier les résultats du Bilan de Compétences.

Les résultats du bilan sont appréciés à travers une démarche qualitative et individualisée, sans objectif de notation, mais dans une logique de **construction de projet**.

Les outils et méthodes utilisés incluent :

- Tests d'intérêts professionnels, questionnaires de personnalité, outils d'analyse de compétences.
- Synthèses intermédiaires rédigées à partir des entretiens.
- Validation finale du projet (ou des pistes) avec un **plan d'action** à court ou moyen terme.
- La **phase de conclusion** donne lieu à la remise d'un **document de synthèse** respectant les exigences légales de confidentialité (article R.6322-38). Ce document n'est transmis à un tiers qu'avec **l'accord écrit du bénéficiaire**.

9. Méthode d'évaluation

Suivi via les outils mis à disposition pour en savoir plus nous solliciter

10. Accessibilité aux personnes handicapées

Après un entretien individualisé, des solutions adaptées pourront être proposées.



11. Formateur/Formatrice expert en charge de cette action de formation

Michel COPIN – Formateur principal, 40 ans d'expertise en négociation commerciale, parcours consultable via le site de l'organisme de formation et accessible via le réseau professionnel LinkedIn

12. Contact Référent Handicap

Référent handicap : Michel COPIN– Contact direct pour orientation vers nos partenaires clés.

immacademy75@gmail.com

13. Contact pour les modalités pédagogiques

Responsable Pédagogique et Directeur de l'organisme de Formation : Michel COPIN

Adresse courriel : contact@immacademy.fr

Tél.06.32.07.03.95